



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 25 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du Conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No 44/2023 - Demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 53'586.- au préavis No. 61/2020 pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers

Membres : **M. Bernard Jeangros (1^{er} membre) – Alternative pranginoise**
Mme Karine Ferroni – Entente pranginoise
M. Sébastien Rumley – Entente pranginoise
M. François Perrenoud – Alliance libérale de Prangins
M. Rémy Cochet – Alliance libérale de Prangins

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers